



Commission des dynamiques territoriales

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation d'un avenant portant sur le financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site du Martelberg à SAVERNE

Rapport n° CP/2017/445

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes d'un projet d'avenant modificatif à la convention relative au financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site du MARTEMBERG.

Les nouvelles dispositions proposées ont pour objectif de structurer de façon linéaire le remboursement de l'avance mise en place par le Département afin de respecter les engagements et de permettre une gestion financière saine de la Plate-forme Départementale d'Activités.

Les cinq Plates-formes Départementales d'Activités (PFDA) proposent une offre foncière économique de qualité à l'échelle du Bas-Rhin pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises. Leur réalisation est fortement soutenue par le Département dans le cadre de conventions conclues avant l'application de la loi NOTRe.

Depuis la mise en place de cette politique de financement des PFDA, le Département s'est engagé à hauteur de 69,5 M€ dont 54,3 M€ en avances remboursables et 15,2 M€ en subventions.

À ce jour, 38,6 M€ ont déjà été versés aux EPCI dont 32 M€ en avances et 6,6 M€ en subventions. Le total des remboursements d'avances de la part des EPCI atteint à présent plus de 7,4 M€. Il reste ainsi un solde total de 24,6 M€ d'avances à rembourser par les EPCI bénéficiaires.

Les objectifs poursuivis

Le dispositif proposé poursuit un triple objectif :

- harmoniser le suivi des opérations ;
- renforcer la gouvernance territoriale ;
- sécuriser les remboursements des avances versées.

De fait, le Département est confronté à des délais parfois très longs en matière de remboursements des avances versées, cette situation étant due à des stades de commercialisation variables et des prix de vente des terrains parfois inférieurs aux coûts d'aménagement.

Au surplus, les avances remboursables doivent faire l'objet d'un tableau d'amortissement. Cette modalité, qui va dans le sens d'une sécurisation financière pour le Département, n'a pas été prévue dans les conventions initiales.

Les évolutions proposées

Les propositions d'actualisation ont pour objectif de structurer et d'harmoniser les modalités de remboursement des avances départementales mises en place, selon un plan d'amortissement lissé sur une période d'une dizaine d'années, dans un souci de gestion financière maîtrisée.

Le projet d'avenant qui est soumis à délibération concernent la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin – site du MARTEMBERG à Saverne-Monswiller :

- sur un projet d'aménagement global de 24,6 ha, les surfaces aménagées à ce jour sont de 20 ha, en cours de commercialisation ;
- depuis 2011, 5 entreprises et un hôtel d'entreprises se sont implantés sur le site, ayant permis la création d'une centaine d'emplois ;
- la surface commercialisable disponible est d'environ 13 ha.

Les nouvelles modalités de remboursement proposées ont fait l'objet de discussions préalables approfondies avec la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, maître d'ouvrage des équipements. Ces propositions de modalités de remboursement sont détaillées, par un tableau d'échéanciers, dans le projet d'avenant soumis à votre approbation.

La Commission du Territoire d'action Ouest réunie le 4 septembre 2017 s'est prononcée favorablement sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin - site du MARTEMBERG, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, maître d'ouvrage des équipements, joint en annexe de la présente délibération dont les éléments essentiels sont les suivants :

Remboursement d'un solde de l'avance financière de 1 205 314,21 € comprenant :

- un premier remboursement de 482 125,68 € sur l'exercice 2017 correspondant aux annuités 2014 à 2017 cumulées ;

- un remboursement linéaire de 723 188,53 € en six (6) annuités sur les exercices 2018 à 2023.

Elle autorise son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY